



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 22 mars 2021**

PROCES VERBAL

Après avoir été légalement convoqué le 12 mars 2021, le Conseil d'Administration de la Régie publique « Eau des Lacs de l'Essonne » s'est réuni le 22 mars 2021 à 19h00 en Mairie de Viry-Châtillon **sous la Présidence de Laurent SAUERBACH**, dans le respect des gestes barrières au regard de la crise sanitaire.

Administrateurs présents :

- Jérôme BERENGER
- Marie-France EECKHOUDT
- Christèle GIRAUD
- Arielle MERRINA
- Laurent SAUERBACH
- Jean-Marie VILAIN

Absents excusés :

- Pierre BELL-LLOCH
- Philippe LAGAUTERIE qui donne pouvoir à Jean-Marie VILAIN
- Aurélie TROUBAT qui donne pouvoir à Laurent SAUERBACH

Directeur de la Régie :

- Gilles MALAUSSENA

Membres du personnel présents au Conseil d'Administration à titre consultatif :

- Carine DEPUILLE – Représentante du personnel au sein du collège consultatif
- Michael GUYOT - Délégué du personnel
- Sandra MADEIRA - Représentante du personnel au sein du collège consultatif
- Aline WARDINI – Déléguée du personnel

Le Président procède à l'examen de l'ordre du jour. Après un vote unanime, **Marie-France EECKHOUDT** est nommée Secrétaire de séance par le Conseil d'Administration.

Sont adoptés également à l'unanimité les points suivants :

- L'approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 18 janvier 2021
- Le Compte Administratif 2020 de la Régie « Eau des Lacs de L'Essonne » après que Laurent Sauerbach ait quitté la salle et laissé sa place à Jean-Marie VILAIN comme Président de séance pour tout le temps de la durée du vote. Le CA fait apparaître les résultats suivants :

- ✓ L'excédent de fonctionnement se monte à 729 634,19 € auquel s'ajoute l'excédent de 2019 de 87 264,08 €. Le résultat est donc de 816 898,27 €, montant qui devra être inscrit et affecté au budget supplémentaire 2021.
- ✓ La section d'investissement prend en compte le déficit de – 74 318,32 € plus l'excédent de 2019 de 180 752,83 €, ce qui fait un résultat cumulé de 106 434,51 € qui devra également être inscrit au le BS 2021.

- Le Compte de Gestion 2020, après s'être assuré que le trésorier ait bien repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes et mandats de dépenses émis sur l'exercice 2020, et qu'il ait procédé à toutes les opérations d'ordre dans ses écritures.
- L'Affectation du Résultat comme indiqué ci-dessous :

Affectation du résultat 2018	
Résultat de Fonctionnement N-1	+ 729 634,19
<u>A) Résultat de l'exercice</u>	
Précédé du signe +(excédent) ou - (déficit)	+ 87 264,08
<u>B) Résultats antérieurs reportés</u>	
ligne 02 du compte administratif N-1, précédé du signe +(excédent) ou - (déficit)	+ 816 898,27
<u>C) Résultat à affecter</u>	
C = A + B (hors restes à réaliser)	
(si C négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
<u>D) Solde d'exécution d'investissement N-1 (précédé de + ou-)</u>	
D001 (Besoin de financement)	+ 106 434,51
R001 (Excédent de financement)	
<u>E) Solde des restes à réaliser d'investissement N-1</u>	
Besoin de financement	- 67 598,18
Excédent de financement	+ 23 197,00
Besoin de Financement F (d+e)	0,00
AFFECTATION : C = (G+H)	+ 816 898,27
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	+ 700 000,00
G= au minimum, couverture de besoin de financement F	
2) H) Report en fonctionnement 002	+ 116 898,27
DEFICIT REPORTE D 002	

Le Budget supplémentaire 2021

Pour la section d'exploitation :

Nature	Dépenses	Recettes
002-excédent antérieur reporté		116 898,27€
011- charges à caractère général	94 898,27 €	
65- Remboursement adhérents	22 000,00 €	
Total	116 898,27 €	116 898,27 €

Pour la section d'investissements :

Nature	Dépenses	Recettes
001- excédent antérieur reporté		106 434,51 €
1068- Autres réserves		700 000,00 €
2051 concessions et droits assimilés	12 000,00 €	
217531- réseau d'adduction d'eau	750 033,33 €	
Restes à réaliser	67 598,18 €	23 197,00 €
Total	829 631,51 €	829 631,51 €

- A l'unanimité, le conseil d'administration prend également acte du Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Eau (RPQS) de 2020
- Les écrêtements

Synthèse des demandes d'écrêtement												
Conseil d'Administration du 22 Mars 2021												
Adhérent		objet de la demande		montant facturé TTC			montant éligible à l'écrêtement				reste à la charge du client	
dossier	contrat	volume	facture	eau	assainissement	total	eau		assainissement	Total		
		en m3	totale TTC	€	€	€	m3	€	m3	€		€
ECRETEMENT EAU ET ASSAINISSEMENT												
02.21	6258056	150	631,94	368,60	263,34	631,94	46	-106,04	113	-201,11	-307,15	324,79
04.21	6421464	138	575,77	333,50	242,27	575,77	45	-121,65	91	-158,61	-280,26	295,51

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h00.

Marie-France EECKHOUDT


Secrétaire de Séance

